



Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 608-2018

Règlement - code d'éthique et de déontologie des élus lequel abrogera les règlements antérieurs de la municipalité de relatif à ce sujet.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 6 mars 2018, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du Règlement numéro 608-2018 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus;

QUE le règlement numéro 608-2018 sera officiellement en vigueur ce 8 mars 2018 ;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce huitième jour du mois de mars deux mille dix-huit.

Le directeur général,

Daniel-Éric St-Onge